



## PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 15 décembre 2020

#### Organisation de battues administratives du sanglier

Dans le département du Bas-Rhin, les dégâts provoqués par les sangliers sont en constante augmentation, que ce soit au niveau des cultures agricoles, des prés, des terrains privés ou du nombre de collisions routières.

Au niveau agricole, on compte ainsi 1208 ha de culture détruits par les sangliers pour l'année 2020, et ce malgré 300 km de clôtures électriques posées en prévention par les chasseurs.

L'augmentation des dégâts n'est pas spécifique au département et traduit une augmentation des populations de sangliers sur l'ensemble du territoire national.

La menace de la peste porcine africaine, si elle touchait la population de sangliers, impacterait durablement l'économie liée aux élevages de porcs.

Il est donc nécessaire d'augmenter les prélèvements pour diminuer de façon conséquente les populations de sangliers.

Cette diminution de la population de sangliers ne peut passer que par l'action des chasseurs. En 2019/2020, plus de 21 000 sangliers ont été prélevés par les chasseurs mais force est de constater que ce chiffre reste insuffisant pour faire baisser significativement la population de sangliers.

Face à ces constats, des mesures particulières ont été mises en œuvre depuis 3 ans en concertation avec les acteurs institutionnels départementaux concernés (chasseurs, agriculteurs, maires, forestiers): évolutions réglementaires pour faciliter les prélèvements, interdiction d'agrainage en linéaire du 1<sup>er</sup> novembre à fin février dans le cadre du schéma départemental de gestion cynégétique, communication des enjeux auprès des maires et des chasseurs, arrêtés préfectoraux dérogatoires pendant les confinements permettant aux chasseurs de continuer à réguler les populations de sangliers sous certaines conditions, identification des zones à forts taux de dégâts récurrents.

C'est dans le cadre de ce dernier dispositif qu'interviennent **les battues administratives** sur les lots de chasse identifiés comme étant responsables de dégâts récurrents.

La direction et la coordination de ces opérations de régulation sont assurées par les lieutenants de louveterie, auxiliaires bénévoles de l'État, qui peuvent se faire assister par les agents commissionnés et assermentés chargés de la police de la chasse. **Ces battues se dérouleront jusqu'à fin mars 2021.**

Ainsi deux premières battues administratives se sont déroulées les 27 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2020 dans le nord du département. Elles se sont soldées par le prélèvement de 56 sangliers.

Ces opérations très encadrées permettent de réguler une surpopulation de sangliers, source d'importants dégâts et déséquilibres.

## Contact presse

Bruno Iossif  
Tél : 07 72 34 91 14  
Mél : bruno.iossif@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex  
 @PrefetGrandEstBasRhin  
 @Prefet67